

SYNDICAT FORCE OUVRIERE
DE LA VILLE, C.C.A.S,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE POITIERS



Contact syndicat

Adresse: 47 rue Jean Valade.86000 POITIERS

Téléphone: 05.49.52.19.86

Mail: syndicatfo.@wanadoo.fr

Fédération **Force Ouvrière** des personnels des
Services Publics et des Services de Santé



JE SUIS PUÉRICULTRICE TERRITORIALE

Décret n° 92 - 859 du 28 août 1992



Catégorie A

Grades:

.Puéricultrice de classe normale .

.Puéricultrice de classe supérieure.

MISSIONS

Les puéricultrices territoriales

Exercent leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics, dans le cadre notamment de la protection maternelle et infantile, ainsi qu'au sein des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans relevant de ces collectivités ou établissements publics, dans les conditions fixées par les articles R. 180 et suivants du code de la santé publique.

Les puéricultrices peuvent exercer les fonctions de directrice d'établissement ou service d'accueil des enfants de moins de six ans relevant des collectivités ou établissements publics précités.



FO REVENDIQUE UN RATTRAPAGE IMMEDIAT

Revendications FO :

Pour un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat (gel du point d'indice depuis 2010)

- valeur du point d'indice + 8% = 5€ bruts
- 50 points d'indice majoré de plus pour tous
- début de carrière minimum porté à 120% du SMIC = 1734,46€ bruts

REVENDEICATION FO PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain/2015
1er	391	1 955,00 €	376,07 €
dernier	562	2 810,00 €	439,29 €

REVENDEICATION FO PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain/2015
1er	470	2 350,00 €	405,27 €
dernier	620	3 100,00 €	460,73€

LA REVENDEICATION FORCE OUVRIERE :

VERITABLE REFONTE DES GRILLES INDICIAIRES DES CATEGORIES C, B ET A.

POUR FAIRE ABOUTIR CES REVENDICATIONS VOTEZ MASSIVEMENT POUR LES LISTES FO

SITUATION ACTUELLE

Situation au 1^{er} janvier 2014 :

- valeur brut d'indice : 4,6303€ bruts
- SMIC mensuel : 1445,38€ bruts

PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE		
Au 1er février 2014		
Echelon	indice majoré	traitement brut
1er	341	1 578,93 €
dernier	512	2 370,71 €

PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE		
Au 1er février 2014		
Echelon	indice majoré	traitement brut
1er	420	1 944,73 €
dernier	570	2 639,27 €

FO Revendique

- ⇒ L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension
- ⇒ Les ratios d'avancement de grade à 100 %
- ⇒ Une construction des grilles indiciaires afin de rétablir une réelle progressivité entre les échelons et les grades
- ⇒ Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception
- ⇒ Le rétablissement d'une périodicité annuelle pour l'examen professionnel
- ⇒ La reconnaissance à Bac+3
- ⇒ La réduction de la durée d'ancienneté pour les avancements
- ⇒ Le rétablissement d'un droit au départ anticipé en retraite (catégorie Active)
- ⇒ La fusion des classes « normale » et « supérieure »

Ces revendications viennent en complément de la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 8% et de l'ajout nécessaire de 50 points , ce qui permettra immédiatement de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années.



	1	2	3	4	5	6	7
IB	485	532	559	591	618	645	685
IM	420	455	474	498	518	539	570
MINI	2a	2a	2a	3a	3a	3a 6m	-
MAXI	2a 3m	2a 3m	2a 3m	3a 3m	3a 3m	3a 9m	-

	1	2	3	4	5	6	7	8
IB	368	408	438	471	498	535	574	610
IM	341	367	386	411	429	456	485	512
MINI	1a	2a	3a	3a	4a	4a	4a	-
MAXI	2a	2a 6m	3a 6m	3a 6m	4a 6m	4a 6m	4a 6m	-

PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE

Avancement au choix

PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE

CONCOURS
EXTERNE